



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

1^{re} séance plénière

Mardi 15 septembre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki. (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en arabe*): Je déclare ouverte la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en arabe*): Conformément à l'article 62 du Règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en arabe*): Je voudrais d'emblée dire combien je suis heureux et reconnaissant d'avoir été élu Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Mon élection est un grand honneur pour mon pays et ses dirigeants. Elle me confère l'immense responsabilité de faire tout ce qui

est en mon pouvoir pour promouvoir les intérêts, la paix, la prospérité et le bien-être de la communauté internationale.

Je voudrais également remercier M. Miguel d'Escoto Brockmann, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, et lui exprimer ma considération, ma reconnaissance, ma gratitude et mon respect les plus profonds pour l'excellence avec laquelle il a dirigé cette session. Il a rempli cette fonction vitale avec courage et sagesse.

J'ai rencontré des membres de la communauté internationale au sein de groupes régionaux et à l'occasion de réunions bilatérales. La confiance qu'ils ont placée en moi et l'appui qu'ils m'ont offert m'ont donné une grande confiance en moi et en l'avenir de l'ONU, qui est notre seul espoir de parvenir à la sécurité, à la paix, au bien-être et à la prospérité. L'ONU, et en particulier l'Assemblée générale, sont la voie vers un avenir meilleur. Les populations, quelles que soient leur couleur de peau, leur religion ou leurs origines, doivent coopérer et engager le dialogue par l'intermédiaire de notre Organisation.

Le monde est devenu beaucoup plus petit en raison des progrès considérables réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications. À présent, nous sentons tous que ce qui touche certains d'entre nous touche également les autres, et que le dialogue est la seule solution. Malgré ces progrès et cet espoir, nous ne devons pas prendre à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



la légèreté des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Je pense que tout le monde comprend que l'ONU a besoin d'être réformée et démocratisée. L'Assemblée générale, qui représente le monde entier, se heurte aux obstacles qui se dressent sur sa route. Elle n'a pas été en mesure de garantir le respect et la mise en œuvre de ses résolutions. L'ONU doit être réformée et recouvrer sa légitimité internationale, afin que sa voix soit entendue et respectée et que ses résolutions soient mises en œuvre.

La réforme du Conseil de sécurité, l'élargissement de sa composition et la représentation géographique équitable en son sein sont également extrêmement importants. La plupart des habitants de la planète ne sont pas démocratiquement représentés. L'Afrique, par exemple, se compose de 53 États dont aucun n'est un membre permanent du Conseil de sécurité. Ils ont pourtant les mêmes caractéristiques que les membres permanents. Il en va de même pour l'Amérique latine et les plus petits pays représentés par le Forum des petits États, qui représentent plus de la moitié de la population mondiale. Il est essentiel de réformer le Conseil de sécurité et de revitaliser l'Assemblée générale afin qu'ils puissent jouer pleinement leurs rôles.

Le dialogue et la compréhension mutuelle sont le seul moyen de résoudre nos problèmes. Les embargos et les blocus sont contre-productifs; ils exacerbent les antagonismes et la rébellion, tout en mettant en péril le respect de la volonté de la communauté internationale. Ce n'est que la population qui ressent leurs effets. Quelles que soient leurs causes, les guerres sont une tragédie humanitaire qui ne saurait être justifiée. Nous devons mettre fin aux guerres et lutter contre leurs causes et leurs conséquences.

En dépit du travail qui a été accompli dans le but de combler le fossé entre les riches et les pauvres, celui-ci s'est progressivement élargi. Les pauvres continuent de s'appauvrir et les riches continuent de s'enrichir, le plus souvent aux dépens des pauvres et en exploitant les ressources dont disposent ces derniers. Dans un monde inégalitaire et disparate, nous n'avons aucun espoir de faire prévaloir la paix et la sécurité.

Nous avons tous condamné le terrorisme, qui est cause d'instabilité et source de dangers pour la communauté internationale. Néanmoins, malgré les efforts déployés et les résolutions adoptées en commun, le terrorisme continue de croître et de

proliférer. Nous devons nous attaquer à ses racines et étudier avec attention ses causes et ses facteurs déclencheurs. Ceci s'applique au terrorisme mené par des individus, des groupes ou des États; le terrorisme d'État est la manifestation la plus cruelle du terrorisme.

La situation au Moyen-Orient, qui reste sans solution depuis 60 ans, constitue une autre menace pour la communauté internationale. Malgré les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la paix demeure une perspective lointaine. Par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, l'ONU doit jouer un nouveau rôle prépondérant. Les nombreuses résolutions de l'ONU doivent être respectées et mises en œuvre.

Les aspirations du peuple palestinien à accéder à l'indépendance et à retourner sur ses terres, conformément aux résolutions de l'ONU, sont deux conditions indispensables à la réalisation rapide de la paix et de la sécurité dans cette région sensible de la planète. Il faut mettre fin aux activités de peuplement qui ont été condamnées par l'ensemble de la communauté internationale. Le démantèlement des colonies illégales et illégitimes contribuerait à réaliser la sécurité ainsi qu'une paix juste, conformément aux résolutions auxquelles nous devons nous conformer.

La majeure partie de la population mondiale vit sous le seuil de pauvreté. Des millions de personnes continuent de mourir de faim, de malnutrition et de maladie. Ces tragédies sont une source de préoccupation pour nous tous. Les guerres et les tensions demeurent généralisées. Nous ne pouvons consolider ou réaliser des progrès dans un monde où prévalent l'instabilité et l'insécurité. Le développement et la sécurité sont interdépendants. Nous sommes confrontés à de nombreux problèmes d'une importance capitale, dont le règlement exige dialogue, coopération et esprit de solidarité.

Le thème de la soixante-quatrième session englobe une responsabilité commune en matière de développement, la réalisation de la paix et de la sécurité, et le dialogue entre civilisations, qui sont tous des problèmes pressants.

Le Sommet sur le changement climatique convoqué par le Secrétaire général se tiendra ces prochains jours. Il pourrait nous donner l'occasion de faire des recommandations à la Conférence sur le changement climatique de Copenhague, qui mettra l'accent sur les dangers que représente le changement climatique.

Cette question, qui fait l'objet d'un consensus international, a un impact sur notre avenir à tous. Nous devons travailler ensemble non seulement pour réduire le danger, mais aussi pour y mettre fin et protéger cette planète qui est notre maison à tous.

Nos objectifs de développement pour le troisième millénaire, pour lesquels nous avons fixé la date butoir de 2015, ne seront probablement pas aisés à réaliser. L'Assemblée générale traitera de cette question à sa soixante-quatrième session avec une réunion de haut niveau prévue pour 2010. J'attends avec intérêt nos consultations conjointes dans le cadre de la résolution 63/302. À cet égard, les résolutions sur l'action commune pour le développement en Afrique coïncident avec l'annonce que nous avons faite à l'Assemblée générale.

La crise de l'économie mondiale, qui nous a tous touchés, riches comme pauvres, est une autre source de préoccupation pour la communauté internationale. Vu le danger posé par la crise, la résolution pertinente de l'Assemblée générale (résolution 63/303) a créé un groupe de travail chargé d'assurer le suivi de la question et de présenter toute recommandation qui puisse être mise en œuvre conjointement pour remédier à la situation. Je demande à tous les États d'examiner cette question et de participer à la recherche de solutions.

L'objectif du désarmement et de la non-prolifération est partagé par l'ensemble de l'humanité, en particulier pour ce qui est des armes de destruction massive qui posent actuellement une grande menace. Nous devons assumer nos responsabilités et œuvrer non seulement en faveur de la non-prolifération et de l'élimination des armes nucléaires, mais également en faveur de l'élimination des autres armes de destruction massive.

J'assure tous les membres que je mettrai tout en œuvre pour veiller à ce que l'Assemblée générale examine de façon sérieuse, soutenue et responsable les questions dont elle est saisie, qu'elle trouve un consensus sur elles et les résolve.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'appui qu'il m'a apporté. Nous travaillerons en étroite collaboration dans le but de réaliser nos objectifs en matière de développement, de stabilité et de sécurité. Je ferai également tout mon possible pour coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité et coordonner nos activités dans divers domaines. Nos intérêts communs exigent de telles

coordination et consultation. J'assure les membres de l'Assemblée générale que ma porte sera toujours ouverte à tous.

Pour terminer, je prie pour que nous réalisions nos objectifs et nos aspirations en matière de bien-être, de progrès, de sécurité et de stabilité.

Point 132 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/64/345)

Le Président (*parle en arabe*) : À présent, j'aimerais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/64/345. Il contient le texte d'une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que six États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/64/345?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en arabe*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante-quatrième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Brésil,

Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Philippines, République-Unie de Tanzanie, et Zambie.

Puis-je considérer que ces États sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/64/348)

Le Président (*parle en arabe*): Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions se tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles, une telle autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires suivants : le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Commission du désarmement des Nations Unies, le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires de l'Assemblée à se réunir pendant la partie principale de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 30.